

Motion 1729

pour une prise en charge adéquate des personnes en situation de handicap mental présentant des troubles importants du comportement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- qu'il est difficile pour les personnes présentant à la fois une déficience intellectuelle et des troubles importants du comportement de trouver une place dans une institution du canton ;
- que cette situation devient toujours plus préoccupante ;
- que certaines personnes sont de ce fait actuellement hospitalisées à Belle-Idée, parfois depuis de longues années ;
- que l'hôpital psychiatrique ne peut être considéré comme un lieu de vie, mais doit rester un lieu de soins d'urgence accueillant les personnes temporairement ;
- que les HUG envisagent d'importantes mesures d'économie qui toucheront également l'hôpital psychiatrique de Belle-Idée,

invite le Conseil d'Etat

- à faire en sorte que les institutions privées et publiques du canton créent les places adéquates permettant d'accueillir les personnes présentant tant une déficience intellectuelle que des troubles importants du comportement ;
- à ouvrir une « structure intermédiaire », qui facilite pour les personnes concernées la transition entre l'hôpital psychiatrique et l'institution socio-éducative et évite les hospitalisations de longue durée ;
- à garantir un nombre de lits suffisants à l'Unité de psychiatrie du développement mental (UPDM) afin d'éviter que les personnes en situation de handicap mental qui ont besoin d'une hospitalisation ne soient placées dans le secteur de psychiatrie pour adultes, pas adapté à leurs besoins et de surcroît déjà surchargé.